

**Demande de duplicata relatif à la perte ou à la non-réception du document :  
"Demande de la prime syndicale pour l'année de référence 2020"**

Le soussigné déclare que la présente demande de paiement de la prime syndicale est la seule qu'il a introduite pour l'année de référence 2020.

NOM														
Prénom														
Date de naissance														
Rue								N°		Bte				
Code postal					Lieu									
N° de compte IBAN	BE			-				-				-		
N° de membre ACMP-CGPM (facultatif)														
Unité														

Mentionner : "Lu et approuvé"	Date	Signature

Dès réception de ce document, le **syndicat militaire ACMP-CGPM** contactera les services du Premier ministre afin d'obtenir un duplicata du document "Demande de prime syndicale pour l'année de référence 2020" et, dès réception des informations nécessaires, procédera dans les meilleurs délais au paiement de la prime syndicale. Cette procédure entraînera bien sûr un retard de paiement !

Cadre réservé à l'ACMP-CGPM :

Date	
Numéro de formulaire	7018 -